

C'est avec plaisir que nous vous présentons les améliorations suivantes pour le système provincial d'informations sur les élèves de la Nouvelle-Écosse :

## PowerSchool

### 1. Accès au système pour les stagiaires en formation de conseiller scolaire

Le MEDPE a, en concertation avec les centres régionaux pour l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial et l'Université Acadia, apporté des changements au protocole provincial concernant les **stagiaires dans les services de conseils aux élèves** et leur stage au sein des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

Quand le stagiaire est à l'heure actuelle l'employé d'un centre régional pour l'éducation ou un employé du Conseil scolaire acadien provincial (c'est-à-dire un enseignant, un administrateur, etc. en poste en Nouvelle-Écosse), il se verra accorder un **accès temporaire au système PowerSchool/TIENET avec les privilèges d'un conseiller scolaire** pour le centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire dont il relève. Ce stagiaire aura l'obligation de se conformer aux règles de déontologie en matière de consentement et de confidentialité. Le stagiaire créera tous les documents que les privilèges accordés lui permettent de créer et son superviseur de stage veillera à ce qu'il respecte les protocoles et les processus pour ce qui est de consigner les informations se rapportant aux renvois auprès des services de conseils aux élèves, au consentement, aux registres d'activité et aux notes dans les dossiers.

**Quand le stagiaire n'est pas l'employé d'un centre régional pour l'éducation ou un employé du Conseil scolaire acadien provincial, il lui est interdit d'accéder directement lui-même à PowerSchool ou à TIENET.** Le stagiaire prendra les informations en note et son superviseur de stage se chargera de les numériser et de les télécharger dans TIENET si nécessaire. Les notes prises par le stagiaire seront ensuite déchetées conformément aux protocoles de sécurité.

## TIENET

### 1. Mises à jour dans la demande de services spéciaux pour le transport

Le document qui s'appelait auparavant « Besoins spéciaux de l'élève pour le transport » a été rebaptisé « **Demande de services spéciaux pour le transport** » et mis à jour afin d'inclure les enfants en prématernelle. Le guide de référence pour ce document est intitulé « **Demande de services spéciaux pour le transport dans TIENET – Guide de l'utilisateur** » et se trouve sur le site Web du système [Info Élèves](#).